



DE SITE EN SITE

L'actualité Natura 2000 des Causses du Quercy

Novembre 2014
Numéro 10

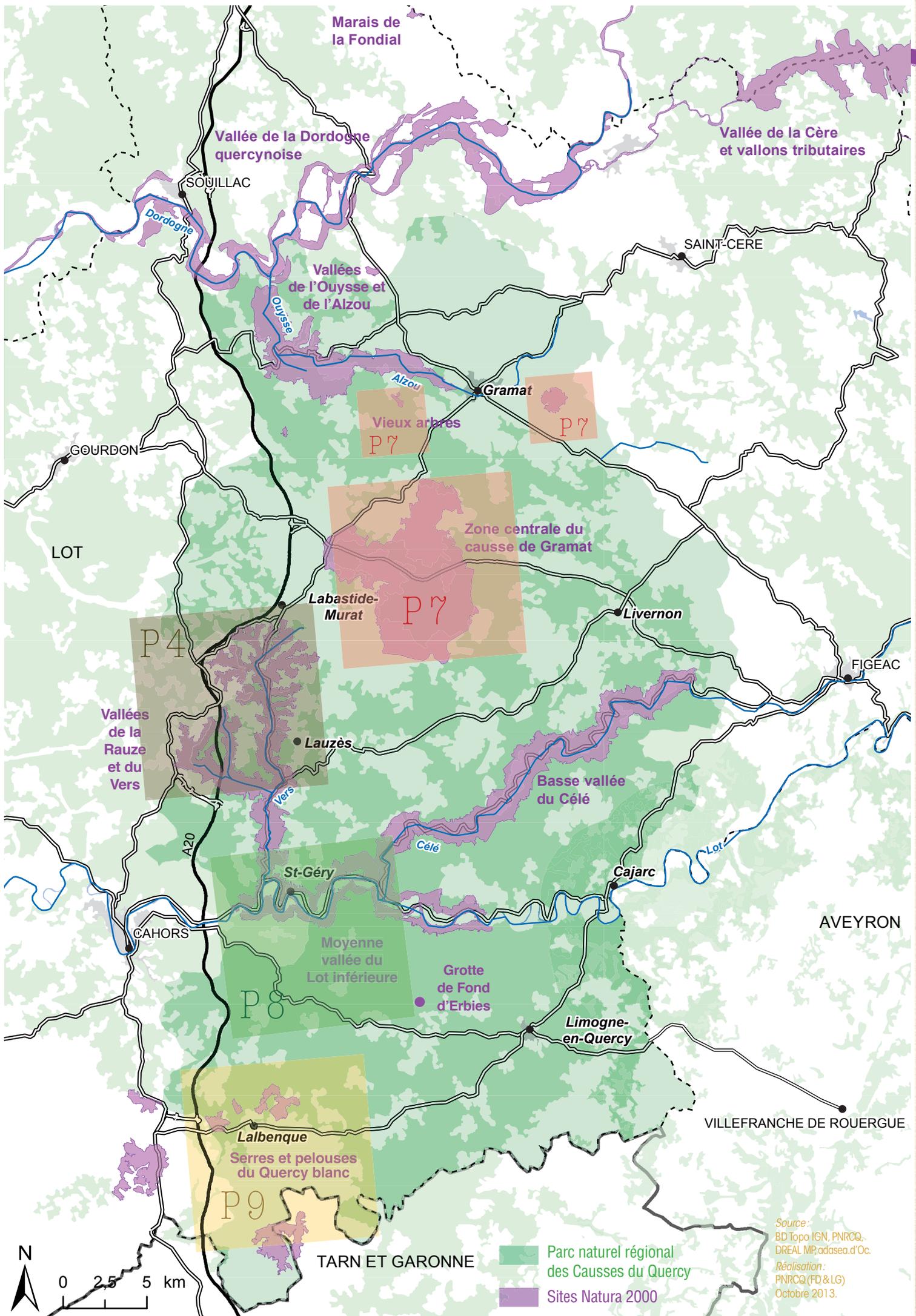


Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



adasea
au cœur des territoires





P4

- **Association Foncière Pastorale de la Rauze et du Vers:**
restauration de prairies
Journée festive du 6 juillet 2014
- **Paroles d'acteur:** Émile Bourdarie
pourquoi s'impliquer dans une AFP?

P9

- **Quercy Blanc:** inventaire naturaliste des papillons de jour
- **Rencontre avec une nouvelle espèce:**
l'Hespéride de l'Épiaire

P5-6

- **DOSSIER Biodiversité:**
à la découverte des « Tufs »

P10

- **Bilan de la mise en œuvre des** Mesures Agro-Environnementales Territorialisées sur les sites Natura 2000

P7

- **Zone centrale du causse de Gramat:**
la réouverture est en marche!
- **Vieux arbres du Quercy:**
un patrimoine à préserver

P11

- Les brèves **des sites**

Cænagrion scitulum
Agrion mignon
© PNRCQ.



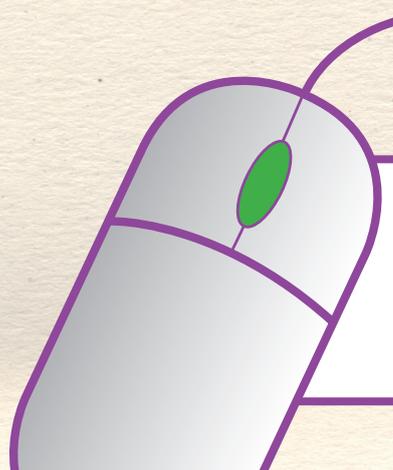
P12

NATURA
ENFANTS

À VOS STYLOS!

P8

- **Moyenne Vallée du Lot Inférieure:**
la mairie de Vers se mobilise pour les Chiroptères
- **Grottes à chauves-souris:**
des chauves-souris pour le Quercy



Retrouvez toutes les **informations**
et **actualités** des sites **Natura 2000** du territoire
du Parc naturel régional des Causses du Quercy et du département du Lot
sur le site Internet : <http://reseau Natura 2000 lot.n2000.fr>

VALLÉES DE LA RAUZE ET DU VERS

Journée festive à **Nadillac,** **Cras et St-Martin-de-Vers**

Dimanche 6 juillet 2014 s'est déroulée la première journée festive de l'**Association Foncière Pastorale (AFP) libre de la Rauze et du Vers**. Ce fut l'occasion pour les éleveurs, propriétaires et habitants des communes de découvrir les travaux effectués dans le cadre du contrat Natura 2000 sur les prairies de fauche dans la Combe de Nadillac et la réhabilitation des pelouses sèches sur le plateau des Crouzets.



Visite des travaux sur le plateau des Crouzets, © AFP VR.

Parole d'acteur!

Émile BOURDARIE, PROPRIÉTAIRE-ADHÉRENT à l'AFP.

Beaucoup d'exploitations agricoles sur le territoire ont disparu ces dernières années, entraînant l'abandon de nombreuses parcelles et donc un très fort embroussaillage. En plus de la perte d'un paysage traditionnel, ces broussailles posent de vrais risques d'incendie. Et, quand je vois la difficulté qu'ont les jeunes agriculteurs à s'installer et à trouver suffisamment de terres, alors que toutes ces parcelles sont abandonnées... Les travaux de restauration engagés sur Cras, St-Martin-de-Vers et Nadillac ont déjà permis de remettre en état plusieurs hectares et de les mettre à disposition d'éleveurs locaux. Tout le monde est gagnant : le risque incendie diminue, les éleveurs peuvent maintenir voire agrandir leur cheptel, les propriétaires voient leurs terrains restaurés, la faune et la flore sont préservées.

Dernier point important qui explique aussi l'implication des propriétaires dans cette AFP : cela ne leur coûte rien. Les parcelles sont restaurées et nettoyées avec des financements de l'État et de l'Europe, et ils restent totalement propriétaires des lieux.

Les fonds de vallées

L'intensification des pratiques agro-pastorales a progressivement poussé à l'abandon des parcelles jugées peu productives, difficiles d'accès ou de trop petites surfaces. Peu à peu, les fonds de vallées se sont « refermés ». Or, de nombreuses espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial dépendent exclusivement de ces habitats. Une fois réouvertes, l'entretien de ces milieux passent principalement par une fauche adaptée et respectueuse des périodes de vie des espèces et un pâturage extensif orienté.

LE CONTRAT en chiffres...

- Réfection de cales d'accès : 2 400 € TTC
- Bûcheronnage, élagage, gyrobroyage : 9 301.2 € TTC.
- Layonnage, débroussaillage : 348.78€ TTC.

COÛT TOTAL : 12 049,98 € TTC. Natura 2000 prend en charge 100% du coût de ces travaux (État/FEADER).



La parcelle avant travaux.

© PNECQ, D. Aubert.



La parcelle après travaux.

© PNECQ, D. Aubert.

DOSSIER BIODIVERSITÉ

À LA DÉCOUVERTE DES TUFS CALCAIRES



Barre de tufs.

Qu'est-ce que le tuf ?

Aussi connu sous le terme de travertins, les tufs calcaires sont des dépôts carbonatés issus de la précipitation du calcium contenu dans l'eau sur la végétation, telles les mousses ou les algues. Ce phénomène est facilité par les turbulences, ce qui explique qu'il se déroule aux émergences de sources ou dans les zones de rapides de certaines rivières. Ces cours d'eau au faciès caractéristique sont appelés **sources pétrifiantes**.

Intérêt patrimonial

Ces milieux complexes abritent de nombreuses espèces très spécialisées et dont la vie est conditionnée par la permanence d'une humidité élevée que l'on ne retrouve pas ailleurs. La répartition de cet habitat couvre de nombreuses régions françaises,

notamment l'Est, le Sud ainsi que la Corse. La petitesse des surfaces concernées et les spécificités géologiques auxquelles il est lié, font du tuf un milieu rare et particulièrement fragile.



Tuf sur le Vers.

PLUS CONCRÈTEMENT, IL S'AGIT DE :

- Favoriser les écoulements par un meilleur entretien des cours d'eau.
- Protéger les bryophytes de la surfréquentation touristique (piétinements, dégradations).
- Sensibiliser quant à l'intérêt que peuvent représenter ces formations (paysage naturel, formation de zones d'expansion de crue en amont des villages, etc.).

SUR LE PARC, NOUS POUVONS ADMIRER DE MAGNIFIQUES FORMATIONS TUFEUSES SUR LA QUASI-TOTALITÉ DES COURS D'EAU, LE VERS, LA SAGNE, LE CÉLÉ, L'OUYSSE ET L'ALZOU.

Mesures de conservation

Ces habitats, de faible dimension, occupent une situation marginale sur le territoire du Parc.

Leur pérennité dépend essentiellement de la qualité physico-chimique des eaux et de leur débit. Ainsi, leur gestion s'appuie principalement sur la non-intervention, pour prévenir toute perturbation d'ordre physico-chimique, biologique et structurale. Seule une bonne gestion des enjeux situés en amont du réseau auquel il est rattaché, constitue un gage de sauvegarde.

EN SAVOIR PLUS : Le Parc éditera dans sa collection « Découvrir » un livret dédié aux tufs, vous y trouverez tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur ces formations géologiques caractéristiques de notre territoire : leur formation, les espèces inféodées, les utilisations au cours des âges, etc ! Livret disponible sur demande auprès des services du Parc.

QUELQUES ESPÈCES LIÉES AUX **TUFS**

Les bryophytes présentent
une très grande diversité.
La dernière étude réalisée sur
le Vers a recensé près de 40 espèces.
Leur identification est difficile
et nécessite de bons yeux, **DONC :**
À VOS LOUPES !

Rhynchostegium riparioides

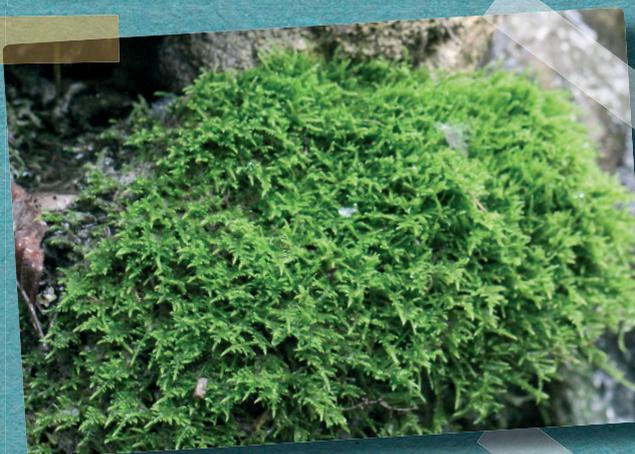
Espèce de plante de la famille des Bryophytes (Mousses), elle se retrouve fréquemment en tapis épais à proximité des milieux aquatiques ou dans les zones humides. Elle contribue pour une grande part à la formation du tuf. En effet, la précipitation du calcaire, c'est-à-dire le passage d'un état dissout à solide, est accélérée par l'appauvrissement en CO₂ de l'eau par les végétaux (ils absorbent le CO₂ pour leur croissance).



© PNFCC, J.Pages.

Cratoneuron filicinum

L'espèce de mousse la plus répandue sur les cours d'eau du territoire et notamment sur le Vers. Elle se retrouvera facilement sur la partie émergée des rochers et cailloux présents dans le lit de la rivière.



© PNFCC, J.Pages.

Pellia endiviifolia

Hépatique à feuilles d'endive

Petite mousse de la famille des hépatiques à thalle, elle aime particulièrement les milieux calcaires (on parle d'espèce calcicole). Son appareil végétatif est très simple : ni feuille, ni tige, ni fleur, ni racine mais une simple « **lame verte** » appelée thalle. Cette absence de structuration se retrouve chez les végétaux inférieurs, les algues et les lichens.



© PNFCC, J.Pages.

Eupatorium cannabinum

Eupatoire chanvrine

Aussi appelée Chanvre d'eau, c'est une grande plante vivace pouvant atteindre 1,50m. Elle affectionne les lieux humides et assez ombragés. C'est donc tout naturellement que nous la retrouvons souvent à proximité des mousses. Il s'agit d'une plante mellifère particulièrement appréciée des papillons.



© PNFCC.

ZONE CENTRALE CAUSSE DE GRAMAT VIEUX ARBRES

Caniac du Causse la réouverture en marche

La commune de Caniac-du-Causse se trouve sur le site Natura 2000 Zone centrale du **Causse de Gramat**, situé au centre du département. Ce site présente un intérêt majeur concernant les pelouses sèches pâturées, riches en orchidées. La couverture boisée surtout composée de chênaies pubescentes, ainsi qu'un important réseau de haies et de murets de pierres sèches participent de façon essentielle à la biodiversité des milieux ouverts. Cependant, ces habitats de pelouses et les landes résultent pour la plupart d'une déforestation ancienne suivie d'un entretien par le pâturage. La diminution ou l'abandon de ce dernier occasionne le retour de la dynamique naturelle de colonisation de la pelouse sèche par les buissons et les arbres. Lorsque cette fermeture est trop avancée, comme c'est le cas sur certaines parcelles de la commune, une simple gestion par les animaux ne suffit plus. Après deux ans de travail entre l'adasea.d'Oc et la mairie de Caniac-

du-Causse associés au montage du dossier, le contrat a été signé l'hiver dernier avec la Mairie. Le chantier de réouverture des communaux a enfin pu débuter au printemps 2014!

Les travaux vont permettre de restaurer plus de 17 hectares d'habitat naturels. Afin d'assurer l'entretien par le pâturage de ces surfaces nouvellement restaurées, le site fera également l'objet de mise en place d'équipements pastoraux. Au total, ce sont quelques 4 800 mètres de clôtures qui seront installés, ainsi que des passages canadiens, des barrières et plusieurs portails. De plus, 300 mètres de murets, éléments typiques du paysage des causses, feront l'objet d'une restauration.

La Mairie, signataire du contrat, se doit d'assurer l'entretien des habitats restaurés durant les 5 ans du contrat. Une convention sera donc signée avec les exploitants agricoles de **l'association Los Communaux** qui se chargeront de cet entretien.

Aux vieux arbres citoyens !

Les sites Natura 2000 dits des **Vieux arbres du Quercy** ont été créés afin de protéger les vieux arbres et plus précisément les espèces de Coléoptères qu'ils abritent. Il faut savoir que ces espèces sont loin d'être anodines. Plus d'un quart des espèces vivant en forêt sont dépendantes de la présence de bois mort ou de cavités d'arbres. Ces espèces sont dites **saproxyliques** : elles sont dépendantes, pendant une partie de leur cycle de vie, du bois mort ou mourant, d'arbres moribonds ou morts (debouts ou à terre)... Les sites Natura 2000, regroupent 4 espèces protégées à l'échelle européenne : **le Pique Prune** (*Osmoderma ere-mita*), **le Taupin Violacé** (*Limoniscus violaceus*), **le Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et le **Lucane Cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Les deux premières espèces sont extrêmement rares à l'échelle nationale et européenne. Le Lot est l'un des rares départements français où l'on peut trouver ces deux spécimens. Voici donc quelques conseils pour préserver ces espèces si des vieux arbres se trouvent chez vous :

- Privilégier l'exploitation forestière en futaies sur souches et en taillis-sous-futaie.
- Éviter les peuplements réguliers.
- Marquer les arbres avec des cavités et les maintenir sur pied.
- Préserver les forêts âgées.

Lucane cerf-volant
© PNRCQ,
R. Puisseauve.



Les vieux arbres.

© ADASEA d'Oc

LE CONTRAT en chiffres...

- Travaux de réouverture : 27 000 € TTC
 - Pose et équipements pastoraux : 48 000 € TTC.
- COÛT TOTAL : 75 000 € TTC.** Natura 2000 prend en charge 100% du coût des travaux (État/FEADER).

MOYENNE VALLÉE DU LOT INFÉRIEURE GROTTES À CHAUVES-SOURIS

Protection
des chauves souris :
la Mairie de **Vers** se mobilise !!!



© ADASEA d'OC

La commune de Vers, située à la jonction des sites Natura 2000 de la **Moyenne Vallée du Lot inférieure** et de celui des **Vallées de la Rauze et du Vers**, souhaite s'impliquer dans la protection des chauves-souris. L'adasea.d'Oc accompagne actuellement la municipalité dans la mise en place d'un projet de conservation de ces espèces sur la commune.

Le projet, qui devrait aboutir durant l'année 2015, permettra la pose de nichoirs spécifiques à certaines espèces protégées. La mise en place de ces gîtes sera accompagnée de panneaux d'informations, afin de renseigner le public sur l'action en cours, mais également sur la biologie et le fonctionnement de ces espèces souvent méconnues du grand public...

GROTTES CLÔTURÉES, attention !

Le Parc préserve certaines grottes par la pose de clôtures et de panneaux explicatifs.

Merci de respecter les lieux, il s'agit généralement d'un lieu de vie ou de reproduction de chauves-souris.

Rappelons que les chauves-souris et leurs habitats, sont réglementairement protégés au titre de la Directive Européenne 92/43/CEE, arrêté ministériel du 23 avril 2007.

Grottes à chauves-souris

Les grottes à chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000 du département sont particulièrement importantes : lieux de reproduction, hibernation, etc.

Longtemps mal-aimés, ces mammifères sont aujourd'hui en voie de disparition. Leur utilité est pourtant indéniable, une seule chauve-souris peut manger jusqu'à 600 moustiques en une nuit ! Mieux que n'importe quelle bombe insecticide !

Chaque année, le Parc travaille en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le Comité Départemental de Spéléologie pour inventorier l'ensemble des grottes connues du territoire.

Une fois traitées, ces données permettent d'apprécier l'évolution des populations (effectifs, espèces...). Les données 2014 semblent indiquer une relative stabilité des effectifs dans la plupart des grottes. Mais certaines espèces se font tout de même de plus en plus discrètes sur le territoire. C'est notamment le cas des *Minioptères de Schreibers*. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène : maladies, climat, pollution, etc.



Grand Rhinolophe © C.Milhas



Minioptère de Schreiber © C.Milhas



Grand Murin © C. Milhas

SERRES ET PELOUSES DU QUERCY BLANC



Le Quercy Blanc.

© PNRCQ, F.Deschamps

Papillons des **landes** et **pelouses sèches**



© PNRCQ

Aurore de Provence.

Le **Quercy blanc** est caractérisé par des milieux très secs et chauds formant des écosystèmes particuliers auxquels sont inféodées bon nombre d'espèces. Les quelques arbustes et broussailles laissent parfois la place à des zones mises à nues (les serres), révélant un sol très clair donnant son nom à cette zone du département.

Ce sont 77 espèces de papillons qui ont été répertoriées à travers les 3 sites Natura 2000 ; parmi elles, 15 espèces patrimoniales.

L'Aurore de Provence (*Anthocharis euphenoides*) est un petit papillon méditerranéen de la famille des Piérides. Il remonte jusqu'au Quercy blanc où quelques populations se sont installées. Sa chenille se développe sur la Lunetière, petite plante à fleur jaune de la famille du chou, dont les fruits ressemblent à une paire de lunettes, mais cette dernière se fait de plus en plus rare sur les pelouses du Quercy.



© PNRCQ

Damier de la Succise.

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est un Nymphalidé protégé au niveau européen. Il se développe dans **les prairies plus humides**, rares sur le **Quercy blanc**, où pousse la Succise des prés, sa plante hôte. Les chenilles vivent en groupe dans un nid communautaire tissé sur la plante elle-même. De nombreux nids ont été observés durant la campagne 2014, près de Belfort-du-Quercy, soulignant **le bon état écologique** de cette partie du territoire.



© PNRCQ

L'Hermite.

L'Hermite (*Chazara briseis*) est une espèce de Satyrinae, dont les populations se sont effondrées en 10 ans. Il est aujourd'hui classé vulnérable sur la liste rouge des papillons de France, sans pourtant bénéficier d'un statut de protection particulier. Sur le Quercy Blanc, le déclin a été très net à la suite de la canicule de 2003. **Les pelouses rases** du Quercy, qu'il affectionnait se sont complètement asséchées. Peut-être, est-ce pour cela que seuls 5 individus ont été aperçus cet été ?

Nouveau venu sur le Quercy...



L'Hespéride de l'Épiaire,
© PNRCQ

Ce papillon, appelé **L'Hespéride de l'Épiaire** (*Carcharodus lavatherae*) a été observé par Romain Deschamps, stagiaire au Parc et spécialiste des Lépidoptères. Bien que relativement commun dans l'Est de la France, n'avait jamais été observé sur le Quercy blanc. Le Lot se situant juste à la limite Ouest de son aire de répartition. Pourtant, le Quercy blanc semble lui offrir toutes les conditions nécessaires à son développement, à savoir : un habitat herbu et fleuri de type méditerranéen où sa plante hôte (**L'Épiaire droite**) est bien présente. À l'heure actuelle, nous ne savons pas si cette espèce s'installera durablement sur le territoire.

TOUS LES SITES

Bilan des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) Natura 2000

La réforme actuelle de la Politique Agricole Commune (PAC) conduira à une nouvelle programmation pour la période 2015-2020 et s'accompagnera de la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Pourquoi un bilan?

Afin de tirer les enseignements du programme précédent, l'adasea.d'Oc a effectué un bilan des MAET Natura 2000 en cherchant à identifier les freins et les leviers à la contractualisation et en recueillant **les attentes des agriculteurs** pour les futures MAEC. Les exploitants agricoles concernés par le dispositif ont été enquêtés, soit en entretien individuel, soit par courrier. Au final, 54 % des agriculteurs ayant souscrit une MAET Natura 2000 ont participé à la phase d'enquête soit 58 personnes.

Les résultats du bilan..

Entre 2007 et 2014, **107 agriculteurs** ont souscrit une MAET Natura 2000 sur le territoire du Parc. Ce sont plus de **4 900 ha d'habitats agropastoraux** (landes, pelouses et prairies) qui ont bénéficié d'actions de conservation. Actuellement, 52 contrats sont en cours de reconduction. Le budget alloué à ces mesures s'élève à environ **3 650 000 €**.

Quelque soit le site Natura 2000, les mesures destinées aux parcours ont été largement sollicitées par les agriculteurs. Elles représentent 72 % des mesures engagées contre 26 % pour les prairies et 2 % pour les vergers.

Les mesures « Maintien du pâturage », « Maintien du pâturage et gestion mécanique » et « Suppression de la fertilisation et retard de fauche de 15 jours » sont les mesures qui ont été les plus souscrites. La mesure « **Maintien du pâturage** » concerne 56 % des mesures engagées à destination des parcours contre 12 % pour la mesure « **Ouverture et gestion pastorale** ». Les actions menées se sont donc majoritairement orientées vers de l'entretien du milieu. La reconquête de nouvelles surfaces herbagères est minoritaire.

Selon les sites Natura 2000, la mobilisation des agriculteurs a été très hétérogène. À titre de comparaison, sur le site **Zone Centrale du Causse de Gramat**, 62 contrats ont été signés pour 2 780 ha d'engagées, soit 54 % des surfaces engagées sur l'ensemble des sites Natura 2000. Tandis que sur le site **Moyenne vallée du Lot inférieure**, 6 contrats ont été signés pour un total de seulement 108 ha.



Pelouses sèches.

© ADASEA d'OC

La perception du monde agricole...

Sur les 58 agriculteurs interrogés, 48 % ont reconnu qu'ils avaient des craintes particulières lors de la mise en place de Natura 2000 sur le territoire. Outre la peur de l'inconnu, les principales craintes résidaient dans le **changement des pratiques** et celle de voir leurs parcelles figées. Au fil du temps, avec les réunions d'informations et la mise en place d'une démarche de concertation, les craintes se sont dissipées. Aujourd'hui conscients que la préservation des habitats naturels « d'intérêt communautaire » passaient par le maintien des pratiques agricoles passées et actuelles, les agriculteurs reconnaissent le bien fondé du dispositif et se montrent de plus en plus soucieux de l'enjeu principal porté par les MAET : **la préservation de l'environnement**.

Malgré une délimitation des sites Natura 2000 parfois difficilement comprise/compréhensible, les grands principes de Natura 2000 sont connus et acceptés par la majorité des agriculteurs. **Les dispositifs agroenvironnementaux** sont historiquement bien ancrés sur le territoire du Lot. 74 % des agriculteurs interrogés se sont engagés dans un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), 33 % dans un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) et 31 % dans les deux dispositifs avant de souscrire une MAET. Enfin, 86 % des agriculteurs bénéficient actuellement de la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE).

Formations

« Connaître le dispositif Natura 2000 et son site »

Le Parc et l'adasea.d'Oc ont réalisé en 2013 deux journées de sensibilisation auprès des élus des sites afin de les familiariser au dispositif Natura 2000 et aux enjeux de conservation. Compte tenu du succès de ces journées, cette opération sera renouvelée en 2015.

Ces formations s'adressent à l'ensemble des élus du territoire désirant se former aux mécanismes de gestion de l'environnement.

● Les invitations seront adressées à tous les élus des communes du territoire concernés par un site Natura 2000.



© ADASEA d'OC

Site Internet:

<http://reseau.natura2000lot.n2000.fr/reseau-lotois>

Évaluation et révision

des Documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB)

Les Documents d'Objectifs posent le diagnostic d'un territoire, en termes d'activités humaines, richesses patrimoniales, biodiversité et les actions à engager pour la préservation et la gestion de ces sites.

La plupart de ces documents a été réalisée il y a près de 10 ans. Une évaluation de ces documents est donc nécessaire afin de prendre en compte l'évolution de nos territoires (*nouvelles espèces, nouveaux sites touristiques, nouvelles pratiques agricoles, etc.*) ce qui permettra de mettre en évidence les réussites et les défauts des actions engagées. Les docob des sites :

- Serres et Pelouses du Quercy Blanc,
- Basse Vallée du Célé,
- Moyenne vallée du Lot Inférieure,
- et Zone centrale du Causse de Gramat

seront ainsi évalués et révisés d'ici la fin de l'année 2015...

Les mares du causse en danger!

Deux points d'eau ont été créés en 2010 grâce à un contrat Natura 2000 signé par la Fédération des chasseurs du Lot.

Le suivi réalisé cette année a permis de constater qu'on y avait introduit des poissons afin de transformer ces mares en viviers de pêche! Une pratique qui malheureusement se généralise sur le causse.

L'introduction de poissons entraîne obligatoirement la destruction de l'écosystème présent et des nombreuses espèces protégées qu'il contient (*herbiers à characées, amphibiens, libellules, etc.*). Ces milieux sont extrêmement riches en biodiversité mais malheureusement de moins en moins nombreux.

Une pêche électrique a été organisée en mars afin d'essayer de sauver ce milieu naturel. Ces actions sont coûteuses et perturbatrices pour le milieu mais obligatoires si l'on veut préserver cette richesse identitaire du causse. Il tient à chacun de se sentir responsable de ce patrimoine commun... **Merci.**

Nouveau programme nouvelle concertation

Afin de préparer la mise en place du nouveau programme Natura 2000, des groupes de travail se réuniront sur les sites Natura 2000 du département. Ces groupes auront comme mission de déterminer les futures mesures qui seront proposées au sein de sites Natura 2000. Le monde agricole, ainsi que l'État (DDT) et les animateurs Natura 2000 se réuniront ainsi deux fois d'ici mai prochain.



Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy édite dans sa collection **Découvrir** un nouveau livret/DVD **Lacs et petits points d'eau des Causses du Quercy** présentant les richesses historiques et écologiques de ces milieux. Livret et DVD disponibles sur demande auprès du Parc.

LES COLLECTIONS NATURALISTES DU PARC S'ENRICHISSENT!

Huit planches illustrées sur la faune et flore des falaises, réalisées par un dessinateur professionnel, ont été déclinées sur panneaux. Vous pourrez les admirer lors des diverses animations organisées par le Parc.

2. Le nénuphar

1. La rivière

NATURA ENFANTS

SOLUTIONS

MOTS CROISÉS

ÉNIGMES

MOTS CROISÉS

À l'aide des définitions, des informations contenues dans les pages de ce numéro, mais aussi de tes **propres connaissances**, retrouve les mots composant cette grille :

HORIZONTAL

3. Formations calcaires de certaines rivières.

4. Se dit d'un animal vivant principalement la nuit.

5. Dessin.

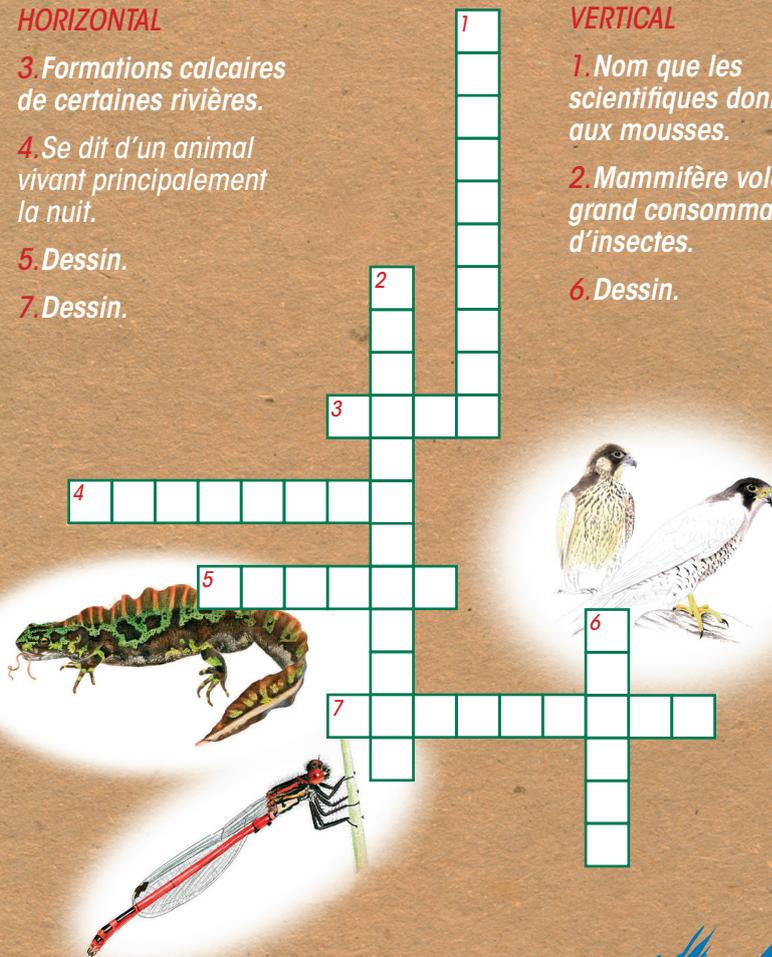
7. Dessin.

VERTICAL

1. Nom que les scientifiques donnent aux mousses.

2. Mammifère volant grand consommateur d'insectes.

6. Dessin.



ÉNIGMES

1. Je cours sans jamais m'arrêter et dans mon lit jamais personne ne dort. **Qui suis-je?**

2. **Mon premier** s'allonge chez Pinocchio, **Mon deuxième** n'est pas habillé, **Mon troisième** permet de rouler toute la nuit, **Mon tout** est une fleur qui s'épanouit dans l'eau.

SOLUTIONS PAGE 11

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER



© A. Kuhnreil - PNRCCQ



Laetitia Givernaud

Parc naturel régional des Causses du Quercy
11 rue Traversière - 46240 Labastide-Murat
Tél : 05.65.24.20.50
lgivernaud@parc-causses-du-quercy.org



Consultez le site Internet du Parc
www.parc-causses-du-quercy.fr



© adasea.d'Oc



Samuel Belhamiti

adasea.d'Oc
430 avenue Jean-Jaurès
CS 60 199 - 46 004 CAHORS cedex 9
Tél : 05.65.20.39.30
samuel.belhamiti@adasea.net



Consultez le site Internet
Natura 2000 du Lot

<http://reseaunatura2000lot.n2000.fr>

DDT du Lot - Unité forêt, chasse,
milieux naturels - 127 quai Louis
Eugène Cavaignac - 46 000 CAHORS
Tél : 05 65 23 62 29

NATURA 2000 DE SITE EN SITE N°10.
L'ACTUALITÉ DES SITES NATURA 2000
DES CAUSSES DU QUERCY.

PHOTOS : PNRCCQ, ADASEA D'Oc, C. MILHAS (CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS).
RÉDACTION : PNRCCQ D'AUBET SOUS LA DIRECTION DE C. MARLAS / ADASEA D'Oc ; S. BELHAMITI SOUS LA DIRECTION DE F. SIGAUD. CARTE : PNRCCQ (F. DAVAL) ADASEA D'Oc (S. BELHAMITI).
CONCEPTION GRAPHIQUE : LAURE BEX.
IMPRESSION : ADUNAT COMMUNICATION. TIRAGE : 11 025 EXEMPLAIRES. ISSN : 2105-3634.
BULLETIN IMPRIMÉ SUR PAPIER : 100% RECYCLÉ CYCLUS PRINT 130G. PHOTOS DE COUVERTURE : ©J. PAGES, PNRCCQ (BAS) / ©A. POIJOLS, ADASEA D'Oc (HAUT).

